

MÉMO

DÉSINSCRIPTION = ÉCONOMIE

MERCREDIS:

AVANT le vendredi 12h00 précédant le mercredi d'accueil

PÉRISCOLAIRE:

3 JOURS minimum avant la date d'accueil de l'enfant (hors week-end et jours fériés)

RESTAURATION SCOLAIRE:

3 JOURS minimum avant la date du repas concerné (hors week-end et jours fériés)

VACANCES SCOLAIRES:

5 JOURS minimum avant la période (hors week-end et jours fériés)

